

Sunnystamp Root CA G2

Déclaration d'IGC

Version 1.2

Définitions et acronymes

Autorité de Certification (AC)

Au sein d'un Prestataire de Service de Certification Electronique (PSCE), une Autorité de Certification a en charge, au nom et sous la responsabilité de ce PSCE, l'application d'au moins une PC/DPC et est identifiée comme telle, en tant qu'émetteur (champ « issuer » du Certificat).

Certificat

Ensemble d'informations garantissant l'association entre l'identité d'un Sujet et une Clé Publique, grâce à une signature électronique de ces données effectuée à l'aide de la Clé Privée de l'AC qui délivre le Certificat. Un Certificat contient des informations telles que :

- L'identité du Sujet du Certificat ;
- La Clé Publique du Sujet du Certificat ;
- Le(s) usage(s) autorisé(s) de la Clé Publique ;
- La durée de vie du Certificat ;
- L'identité de l'AC ;
- La signature de l'AC.

Déclaration des Pratiques de Certification (DPC)

Ensemble de pratiques qu'une Autorité de Certification met en œuvre pour émettre, gérer, révoquer et renouveler les Certificats qu'elle émet dans le cadre d'une Politique de Certification.

Infrastructure de Gestion de Clés (IGC)

Ensemble de composantes, fonctions et procédures dédiées à la gestion de clés cryptographiques et de leurs Certificats utilisés par des services de confiance. Une IGC peut être composée d'une Autorité de Certification, d'un Opérateur de Certification, d'une Autorité d'Enregistrement centralisée et/ou locale, de Mandataires de Certification, d'une entité d'archivage, d'une entité de publication, etc.

Lex Persona Certification Services Provider Board (LPCSP Board)

Organe responsable de la gouvernance des services de confiance de l'IGC Sunnystamp.

Liste des Certificats Révoqués (LCR) : liste signée, publiée par une AC et contenant à un instant donné la liste des Certificats révoqués par l'AC.

Object Identifier (OID)

Identifiant universel, représenté sous la forme d'une suite d'entiers. Les OID sont organisés sous une forme hiérarchique avec des nœuds visant à faciliter l'interopérabilité entre différents logiciels.

Politique de Certification (PC)

Ensemble de règles, identifié par un OID, définissant les exigences auxquelles une Autorité de Certification se conforme dans la mise en place et la fourniture de ses prestations et indiquant l'applicabilité d'un Certificat à une communauté particulière et/ou à une classe d'applications avec des exigences de sécurité communes. Une PC/DPC peut également, si nécessaire, identifier les obligations et les exigences portant sur les autres intervenants, notamment les Sujets et les UC.

Utilisateur de Certificats (UC)

Toute personne physique ou morale qui utilise un Certificat délivré par l'une des AC de l'IGC Sunnystamp, pour ses propres besoins, et qui doit pour cela le vérifier préalablement.

Objet du document

Ce document est la déclaration d'IGC de l'AC racine « Sunnystamp Root CA G2 », ci-après dénommée AC dans le reste du document.

Ce document a pour objectif de présenter et résumer les exigences précisées par la PC/DPC de l'AC disponible à l'adresse : <https://pki2.sunnystamp.com/repository>.

Avant toute utilisation d'un certificat émis par l'AC, vous devez lire cette PC/DPC.

Ce document résume les points principaux de la PC/DPC, pour des raisons de commodités vis-à-vis des porteurs de certificats, des souscripteurs et des UC.

Ce document ne représente en aucun cas un contrat entre Lex Persona et un quelconque individu ou organisation.

Ce document s'applique aux Certificats d'Autorité de Certification Intermédiaire délivrés par l'AC en conformité avec la PC identifiée par l'OID 1.3.6.1.4.1.22542.100.1.1.0.1.

Dans le présent document, le terme "Sunnystamp" désigne la société Lex Persona, enregistrée au RCS de Troyes sous le numéro 480 622 257.

Conditions générales d'utilisation

Contact de l'AC	Lex Persona 2 rue Gustave Eiffel CS 90601 10901 Troyes Cedex 9 France Adresse mail : pki@sunnystamp.com Téléphone : +33 (0)3 25 43 90 78
Site de publication	Les informations, énumérées dans la section 2.2 de la PC/DPC, sont publiées sur le site de publication de l'AC : https://pki2.sunnystamp.com/repository . Le site de publication est disponible 24h/24 et 7j/7 en conditions normales de fonctionnement.
Types de Certificats émis	L'AC délivre des Certificats d'AC Intermédiaires en conformité avec le chapitre 7 de la PC/DPC. Les Certificats de la chaîne de certification à travers laquelle les Certificats sont émis, sont disponibles à l'adresse suivante : https://pki2.sunnystamp.com/repository .
Objet des Certificats	Les Certificats émis par l'AC sont des certificats à destination d'Autorités de Certification Intermédiaires gérées par LEX PERSONA.
Modalités d'obtention	Les modalités d'obtention d'un Certificat délivré par l'AC sont précisées dans les chapitres 4.1, 4.2 et 4.3 de la PC/DPC.
Modalités de renouvellement	Sans objet.
Modalités de révocation	Les modalités de révocation d'un Certificat délivré par l'AC sont précisées dans le chapitre 4.9 de la PC/DPC.
Limites d'usage	Les Certificats délivrés par l'AC sont exclusivement utilisés pour délivrer des Certificats ou signer des LCR. Un Certificat délivré par l'AC est utilisé par un UC pour valider des chaînes de certification. Les informations des dossiers d'enregistrement sont conservées pendant une durée maximale de 20 ans. Les traces des événements liés au cycle de vie des Certificats sont conservées pendant une durée maximale de 27 ans.
Obligations des AC Intermédiaires	Une AC Intermédiaire à l'obligation de respecter les modalités d'usages précisées dans le chapitre 4.5 de la PC.

Obligations de vérification des certificats par les UC	<p>Les UC ont l'obligation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier et respecter l'usage pour lequel le Certificat a été émis ; • Utiliser le logiciel et le matériel adéquat pour la vérification du statut du Certificat.
Limite de responsabilité	<p>LEX PERSONA ne pourra pas être tenue pour responsable d'une utilisation non autorisée ou non conforme des données d'authentification, des certificats, des LCR, ainsi que de tout autre équipement ou logiciel mis à disposition.</p> <p>LEX PERSONA décline sa responsabilité pour tout dommage résultant des erreurs ou des inexactitudes entachant les informations contenues dans les certificats, quand ces erreurs ou inexactitudes résultent directement du caractère erroné des informations communiquées par l'AC Intermédiaire.</p>
Références documentaires	<p>La PC/DPC de l'AC est disponible à l'adresse suivante : https://pki2.sunnystamp.com/repository</p>
Condition d'indemnisation	<p>Sans objet.</p>
Loi applicable	<p>La présente PC/DPC est soumise au droit français.</p> <p>En cas de litige entre les parties découlant de l'interprétation, l'application et/ou l'exécution du contrat et à défaut d'accord amiable entre les parties ci-avant, la compétence exclusive est attribuée au tribunal de commerce de Troyes.</p>
Gestion des données à caractère personnelles	<p>L'AC prend toutes les mesures nécessaires pour que les données personnelles soient protégées et stockées de manière confidentielle conformément à la loi française N°78-17 du 6 Janvier 1978.</p>
Audits et références applicables	<p>Les audits sont effectués en conformité avec l'ETSI EN 319 411-1. Voir le chapitre 8 de la PC/DPC.</p>